

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-01

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [26]

Oui [26]

Non [-]

Le Conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:37

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-02

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [26]

Oui [26]

Non [-]

Le Conseil d'administration approuve la signature par la Directrice générale de l'accord de consortium portant sur le partenariat entre la CDA de La Rochelle et Bordeaux Sciences Agro sur un projet de suivi-évaluation d'un démonstrateur des transitions agricole et alimentaire : Terres de Transitions

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:37

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-03

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [26]

Oui [26]

Non [-]

Le Conseil d'administration approuve la signature par la Directrice générale de l'accord de consortium Agriculture et Robotique « AGROBOSCOPE » : Structurer un réseau Collaboratif et Organisé de plateformes de tests pour évaluer les PerformancE, ainsi que les modalités de partenariat.

Le projet d'accord est joint en annexe à la présente délibération.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:37

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-04

Quorum

[13]

Présents

[21]

Pouvoirs

[5]

Vote de la délibération :

Votants

[26]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[26]

Oui

[26]

Non

[-]

Approbation de la note d'orientation stratégique de Bordeaux Sciences Agro en vue de l'évaluation par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) 2026

Vu :

- Références et orientations de la Commission des titres d'ingénieur, Version 2026
- Le plan stratégique Bordeaux Sciences Agro 2030,
- Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2024-2028 signé avec le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MAASA),
- La loi LOSARGA (2025)

La note d'orientation stratégique a été élaborée par le directoire de l'école, elle s'articule autour des priorités stratégiques de l'établissement.

Le Conseil d'administration approuve la note d'orientation stratégique de l'établissement, concernant l'accréditation de la Commission des titres d'ingénieur 2026.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges


Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:37


Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-05

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Le Conseil d'administration autorise la Directrice générale à signer la convention multilatérale relative aux services inter-établissements annexée.

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [26]

Oui [26]

Non [-]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:37

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :		DELIBERATION n° 2026-02-06
Quorum	[13]	Vu Le décret n°2026-79 du 12 février 2026 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics et au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agro-alimentaire et vétérinaire statuant en matière disciplinaire, portant notamment modification des articles 812-24-3 et 812-24.4 du code Rural et de la Pêche Maritime.
Présents	[21]	
Pouvoirs	[5]	
Vote de la délibération :		Le Conseil d'administration approuve en conséquence, la modification du document « statuts et règlements » en son article 15 relatif à la commission disciplinaire locale compétente à l'égard des usagers et dont la composition est désormais fixée comme suit :
Votants	[26]	
Abstentions, nuls	[-]	
Exprimés	[26]	
Oui	[26]	

Non

[-]

1° Collège des professeurs :

Quatre professeurs dont au moins un professeur de l'enseignement supérieur agricole, et le cas échéant un professeur des universités

2° Collège des personnels exerçant des fonctions d'enseignement :

Quatre personnels exerçant des fonctions d'enseignement dont au moins un maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole et le cas échéant un maître de conférences des universités.

3° Collège des personnels administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service et des personnels de recherche travaillant dans une unité mixte de recherche à laquelle l'établissement participe.

Deux représentants.

4° Collège des usagers

Dix représentants

Conformément aux préconisations de la DGFIP relatives à la dématérialisation et la sécurisation des paiements, le Conseil d'Administration approuve la rédaction suivante concernant les modalités de paiement des droits de scolarité prévues dans le document « Statut et règlements » Chapitre IV :

« Les moyens de paiement privilégiés sont... »

- la carte bancaire en ligne (PayBox) avec possibilité de paiement en trois fois ;

- le virement ;

- la carte bancaire sur place pour un paiement en une fois.

En lieu et place de : « les moyens autorisés de paiement sont... »

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:25



Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:43

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-07

Quorum

[13]

Présents

[21]

Pouvoirs

[5]

Vote de la délibération :

Votants

[26]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[26]

Oui

[26]

Non

[-]

Le parcours ingénieur Agro Entrepreneuriat est proposé en partenariat avec l'IAE Bordeaux, école universitaire de management, composante de l'université de Bordeaux. Ce parcours a été conçu pour répondre à la spécificité des filières agricoles/viticoles.

L'offre d'une double diplomation ingénieur agronome et Master « Entrepreneuriat » cherche à renforcer l'attractivité de la Spécialisation *Stratégie, Entrepreneuriat et Management d'Entreprises Agri-Agro* (SEMEA) en intégrant des compétences spécifiques proposées par l'IAE Bordeaux.

Vu l'avis du Conseil de l'Enseignement & de la Vie Etudiante en date du 28 mai 2026,

Vu l'avis du conseil des enseignants en date du 18 juin 2026,

Le Conseil d'administration de Bordeaux Sciences Agro valide la mise en place d'un double diplôme parcours « Entrepreneuriat » avec l'Université de Bordeaux.

Une note annexée de la délibération décrit les principales caractéristiques du parcours « Entrepreneuriat ».

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:25

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:43

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-08

Quorum

[13]

Présents

[21]

Pouvoirs

[5]

Vote de la délibération :

Votants

[26]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[26]

Oui

[26]

Non

[-]

Vu les articles D. 812-70 à D. 812-95 du code rural et de la pêche maritime créés par Décret n° 2025-960 du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro",

Vu l'Arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro",

Vu l'avis du Conseil de l'Enseignement & de la Vie Etudiante en date du 28 mai 2026,

Vu l'avis du conseil des enseignants en date du 18 juin 2026,

Le conseil d'administration de Bordeaux Sciences Agro valide les demandes d'accréditation du bachelor agro pour les mentions suivantes :

- « Génie de l'eau en agriculture » _ Formule 1 an
- « Forêts, valorisations et transition » _ Formule 1 an

Des éléments de présentation du diplôme « bachelor agro » ainsi que les attendus dans le dossier d'accréditation sont précisés en annexe à la présente délibération.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges




Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:25

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:43

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-09

Quorum

[13]

Vu l'avis du Conseil de l'Enseignement & de la Vie Etudiante en date du 28 mai 2026,

Présents

[21]

Vu l'avis du conseil des enseignants en date du 18 juin 2026,

Pouvoirs

[5]

Vote de la délibération :

Votants

[26]

Le Conseil d'administration de Bordeaux Sciences Agro valide la demande d'accréditation d'un Master Sciences et Technologie de l'agriculture, de l'alimentaire et de l'environnement co-porté avec les partenaires académiques de Bordeaux Sciences Agro impliqués dans l'alliance européenne EU-GIFT.

Abstentions, nuls

[-]

Une note annexée de la délibération décrit les principales caractéristiques du Master Sciences et Technologie de l'agriculture, de l'alimentaire et de l'environnement.

Exprimés

[26]

Oui

[26]

Non

[-]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges




Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:25

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:43

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-10

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [26]

Oui [26]

Non [-]

Le conseil d'administration approuve la cartographie et le plan d'action relatifs au contrôle interne budgétaire (CIB) et au contrôle interne comptable (CIC) de Bordeaux sciences Agro (annexes jointes)

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:25

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:43

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-11

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [26]

Oui [26]

Non [-]

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et notamment l'article n° 193,

Vu la délibération n°2014-03-06 du conseil d'administration de Bordeaux Sciences Agro relative aux admissions en non-valeur,

Le conseil d'administration décide l'admission en non-valeur et l'annulation de titres sur exercices antérieurs qui sont présentés en annexe pour un montant total de 1 168.75 €.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:27

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:41

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-12

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [26]

Oui [26]

Non [-]

La mise en place d'une stratégie de sélectivité des poursuites a pour objectif de proportionner l'action en recouvrement en fonction de l'enjeu de la créance.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de l'Agent comptable, approuve l'actualisation de la politique de recouvrement adoptée par la délibération n°2014-03-06 du 02 décembre 2014.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:27

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:41

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-13

Quorum

[13]

Présents

[21]

Pouvoirs

[5]

Vote de la délibération :

Votants

[26]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[26]

Oui

[26]

Non

[-]

Le Conseil d'administration acte la mise en place pour l'année universitaire 2026/2027 uniquement (de septembre 2026 à août 2027) d'un tarif minoré de 100 € par mois sur la location des logements appartenant à l'établissement pour les étudiants en double diplôme international déjà hébergés au titre de l'année 2025/2026.

Cette mesure s'explique par la volonté de l'établissement d'accompagner ces étudiants confrontés à un renchérissement inattendu du coût de leur hébergement, non anticipable dans leur plan de financement.

Le coût de cette mesure est évalué à 4 000 €.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:27

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:41

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-14

Quorum [13]

Présents [21]

Pouvoirs [5]

Vote de la délibération :

Votants [26]

Abstentions, nuls [1]

Exprimés [25]

Oui [25]

Non []

Le Conseil d'administration valide le Plan Emploi 2027 présenté en annexe.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges



Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:27

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:41

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 23 juin 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-02-15

Quorum

[13]

Présents

[21]

Pouvoirs

[5]

Vote de la délibération :

Votants

[26]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[26]

Oui

[26]

Non

[-]

- Vu la Loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions à la recherche et à l'enseignement supérieur
 - Vu le protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières signé le 12 octobre 2020
 - Vu le décret n°2022-1166 du 22 août 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture
 - Vu les lignes directrices de gestion du Régime Indemnitare des Personnels Enseignants Chercheurs
 - Vu l'avis du conseil des enseignants en date du 18 juin 2026
- Le conseil d'administration de Bordeaux Sciences Agro approuve la liste des fonctions et responsabilités ainsi que les taux d'attribution pour l'année universitaire 2026/2027 annexée à cette délibération.
- Pour l'année 2026-2027, la dotation notifiée à Bordeaux Sciences Agro s'élève à **94 500 €** pour la composante C2 du régime indemnitaire.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

Signé électroniquement par
Sabine BRUN RAGEUL
Le 01/07/2026 à 12:27

Signé électroniquement par
Bernard FARGES
Le 27/06/2026 à 06:41